

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 MARS 2026

Date de la convocation : 24/02/2026 - Date d'affichage : 10/03/2026

N° 2026-02

Approuvé en séance de Conseil Municipal en date du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars, dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., DUBOSQ J-M, DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A., M. WINTZ

Etaient absents : CAUDRELIER CRESTEY L., CHIRON L., LEBREDONCHEL H., LECOQ S., MALITOURNE M., RENET J., VILLIÈRE N.

Secrétaire de séance : Yanick ENOUF

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

1. - Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de conseil
2. - Rénovation énergétique de l'école : Marché, choix des Entreprises

* Informations et questions diverses

- Bilan des commissions

Délibération 2026-02-01 : Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le procès-verbal du 10 février fait apparaître des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver** procès-verbal du conseil municipal du 10/02/2026

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Délibération 2026-02-02 : Rénovation énergétique de l'école – Reporté

Présentation des propositions transmises par 17 entreprises qui couvrent l'ensemble des 8 lots de l'appel d'offre

Lot 1 – forage :

Lot 2 – menuiserie :

Lot 3 – isolation intérieure

Lot 4 – isolation combles

Lot 5 – isolation s/sol

Lot 6 – électricité

Lot 7 – plomberie

Lot 8 – sol & peinture

Monsieur LEBASTARD souligne que certaines offres n'ont pas renseigné tous les prix et que d'autres nécessitent des précisions. Il propose donc de lancer une négociation avec les entreprises pour obtenir les précisions techniques nécessaires et une confirmation des tarifs proposés.

Monsieur WINTZ fait remarquer que le montant à mobiliser pour ce projet est important (>300K€) et il ne lui paraît pas possible de prendre cette décision avant l'adoption du budget 2026.

Monsieur le maire précise que ce projet figure dans les prévisions 2025 pour un montant de 300 000€ et c'est d'ailleurs sur cette base que la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2025 et que la décision de lancer l'appel d'offre a été prise par le CM.

Monsieur WINTZ ajoute que les demande de précisions techniques vont conduire à notifier les marchés quasiment la veille des élections et cela lui paraît une mesure contestable et passible d'une qualification d'excès de pouvoir

Monsieur le maire prend note de ces alertes au caractère juridique pré-électoral très marqué, formulées de surcroît par un candidat désormais affiché en opposition à l'équipe en place. Dans ce contexte et pour éviter toute interprétation électorale, il est proposé de reporter le choix des entreprises après les élections. Cela aura toutefois pour conséquence de décaler le chantier sur le début de l'année scolaire prochaine (septembre, octobre).

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h30